

## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006

A INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : LOONES 354 11.03.10	Date du rapport : 11/03/2010
Valable jusqu'au : 11/03/2020	Date de visite : 11/03/2010
Type de bâtiment : Maison Individuelle	Diagnostiqueur : COHIDON Philippe
Nature : Maison	Catégorie : Habitation (Maisons individuelles)
Année de construction : < 1975	Etage : RDC/1er
Surface habitable : 175 m <sup>2</sup> (information client)	
Adresse : 33 rue des Perroquets 94350 VILLIERS SUR MARNE	
Référence Cadastre : D N° 1847/1848/1850	
Nombre de pièces : 7	
Propriétaire : Nom : Mme et Mr LOONES Alain	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom :
Adresse : 33 rue des Perroquets 94350 VILLIERS SUR MARNE	Adresse :

## B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL, version V15c, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2006

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Gaz naturel 22161,99 Électrique 3192,92	30399,72	1 244,46 €
Eau chaude sanitaire	Gaz naturel 4011,97	4011,97	172,92 €
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	29366,88	34411,69	1 648,46 € *

\*coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation conventionnelle : 196,64 kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> .an	Estimation des émissions : 38,28 kg <sub>eqCO2</sub> /m <sup>2</sup> .an
<p><b>Bâtiment économe</b></p> <p>≤ 50 A</p> <p>51 à 90 B</p> <p>91 à 150 C</p> <p>151 à 230 D</p> <p>231 à 330 E</p> <p>331 à 450 F</p> <p>&gt; 450 G</p> <p><b>Bâtiment énergivore</b></p>	<p><b>Faible émission de GES</b></p> <p>≤ 5 A</p> <p>6 à 10 B</p> <p>11 à 20 C</p> <p>21 à 35 D</p> <p>36 à 55 E</p> <p>56 à 80 F</p> <p>&gt; 80 G</p> <p><b>Forte émission de GES</b></p>
196,64 kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> .an	38,28 kg <sub>eqCO2</sub> /m <sup>2</sup> .an

Rapport N° : LOONES 354 11.03.10 DP

43 avenue de la République - 77340 - PONTAULT-COMBAULT

1/7

Tl. : 01 60 28 09 61 - Fax: 01 60 28 47 58

Web : www.cediag.com / E-Mail: cediag@orange.fr

RCS Melun B 443 952 809 - SIRET 443 952 809 00020 - APE 742 C  
Assurance HA RCP0079541

**C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS**

**C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT**

**TYPE(S) DE MUR(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Pierre + tout venant	76	Extérieur	50	oui (intérieure)
Mur 2	Briques creuses	80,4	Extérieur	23	oui (intérieure)

**TYPE(S) DE TOITURE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Bois sous solives bois	106	Combles perdus	oui

**TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Voutains brique ou moellons	105	Terre-plein	Non isolé
Plancher 2	Dalle béton	32	Terre-plein	Période d'isolation : Après 2000 (isolation sous chape)

**TYPE(S) DE MENUISERIE(S)**

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de volets	Remplissage en argon
Porte 1	Bois Vitrée double vitrage	3,5	Extérieur		
Porte 2	Bois Opaque pleine	1,7	Local non chauffé		
Fenêtre 1	PVC - Fenêtres avec du double vitrage 4/15 et+14	22	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	PVC - Fenêtres avec du double vitrage 4/15 et+14	3,62	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 3	Bois - Fenêtres avec du double vitrage 4/8/4	1	Extérieur	Non	Non
Véranda 1	Métal rupture de pont thermique - Double vitrage à isolation renforcée 4/15 et+14	32,26	Extérieur	Non	Non

*BC-20*

### C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Date de Fabrication	Surface chauffée	Réseau isolé	Insp. > 15 ans	Individuel / Collectif
Panneaux rayonnant électriques ou radiateurs électriques NFC	Electrique		96,03 %		32		Non	Individuel
Chaudière gaz	Gaz naturel		57,42 %		143		Non	Individuel

#### Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateurs rayonnants à inertie

Radiateurs

### C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE CLIMATISATION

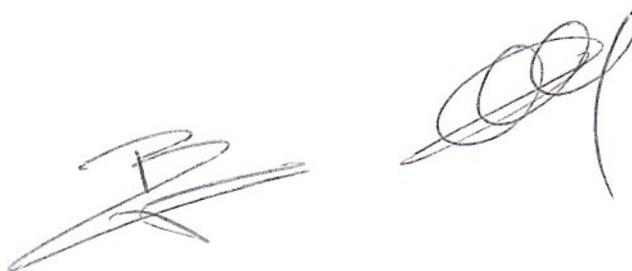
#### TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance	Rendement	Date de Fabrication	Individuel / Collectif
Chaudière gaz et ECS	Gaz naturel	23	46,24%		Individuel

#### TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CLIMATISATION - AUCUN -

### C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable :	Néant
---	-------



## D NOTICE D'INFORMATION

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement
Simulation 1	<p>Envisager l'installation de volets afin de limiter les déperditions de chaleur en hiver et les surchauffes en été. Le sous-sol n'est pas isolé : mise en place d'un isolant en sous-face de plancher si la hauteur sous plafond le permet. (Pour bénéficier du crédit d'impôt 2010, choisir un isolant avec <math>R \geq 2,8 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}</math>) (Crédit d'impôt : 25%)</p> <p>Maintenir et entretenir les volets existants. Un volet c'est moins de consommations de chauffage en hiver, plus de confort en été et plus de sécurité.</p> <p>Chauffage au gaz : remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation murale (Crédit d'impôt : 15%)</p>	213,51	€€€	☆☆☆	○○○○

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
<p>☆ : moins de 100 € TTC/an</p> <p>☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an</p> <p>☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an</p> <p>☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an</p>	<p>€ : moins de 200 € TTC</p> <p>€€ : de 200 à 1000 € TTC</p> <p>€€€ : de 1000 à 5000 € TTC</p> <p>€€€€ : plus de 5000 € TTC</p>	<p>○○○○○ : moins de 5ans</p> <p>○○○○ : de 5 à 10 ans</p> <p>○○○ : de 10 à 15 ans</p> <p>○ : plus de 15 ans</p>

## F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Cabinet

Signature informatique déposée et protégée ( placée en haut à droite de la première page du présent document)

Etablissement du rapport :

Fait à **Pontault Combault** le **11/03/2010**

Cabinet : **CEDIAG**

Nom du responsable : **Philippe Cohidon**

Nom du diagnostiqueur : **COHIDON Philippe**

Certification de compétence délivrée par : **SGS**

N° de certificat de qualification : **CDP-IMM00672**

Date d'obtention : **18/10/2007**

Désignation de la compagnie d'assurance : **HISCOX**

N° de police : **HA RCP0079541**

Date de validité : **30/06/2010**

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



**CERTIFICAT N° CDP-IMM00672**  
 Version 1

Nous attestons que :  
**Monsieur COHIDON Philippe**

Intervenant au nom de la société :  
 CEDIAG  
 43 Avenue de la République  
 77340 PONTAULT COMBAULT

répond aux exigences de compétences  
 du Référentiel de Certification de Personnes  
 « Diagnostiqueurs immobiliers » pour les diagnostics suivants,



Diagnostic	Validité du certificat
Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis	Du 18/10/2007 au 17/10/2012
Constat de risque d'exposition au plomb	Du 18/10/2007 au 17/10/2012
Etat de l'installation intérieure de gaz	Du 25/10/2007 au 24/10/2012
Diagnostic de la performance énergétique	Du 22/10/2007 au 21/10/2012



Edité le 30/10/2007

Le Directeur Certification



SGS ICS  
 191, avenue Aristide Briand - 94237 CACHAN Cedex  
 Téléphone : 01.41.24.94.00 Télécopieur : 01.41.24.99.94 www.fr.sgs.com  
 SAS au capital de 50 000 € R.C. S. Créteil 402 293 123 - APE 742 B